



PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU VILLAGE DE SAINTE-MARIE-SAINT-RAPHAËL

Consultation publique



STE-MARIE - ST-RAPHAËL

Novembre 2018



**PROJET
ADAPTATION PA**



Institut de recherche
sur les zones côtières inc.
Coastal Zones
Research Institute Inc.

New Brunswick
Your Environmental Trust Fund at Work
Votre Fonds en fiducie pour l'Environnement au travail

But de la consultation

Le but de la consultation est de vous informer et de recueillir votre opinion, en tant que citoyen, en ce qui concerne le plan d'adaptation aux changements climatiques de la municipalité de Sainte-Marie-Saint-Raphaël. Comme les changements climatiques ont des impacts directs sur la population et la communauté, la municipalité jugeait important d'entendre votre point de vue sur les actions proposées. Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste, les citoyens savent beaucoup de choses sur la communauté. Votre point de vue sera écouté et respecté.

Comment participer

Pour donner votre point de vue, vous pouvez participer à une réunion publique pendant laquelle les actions proposées seront présentées et discutées. Vous pouvez également répondre à un questionnaire en ligne ou envoyer une lettre par courriel ou par la poste. La réunion publique aura lieu le 14 novembre à 18h30 à l'édifice municipal. Le questionnaire en ligne est disponible au <https://ste-marie-st-raphael.ca> et vous avez jusqu'au 23 novembre pour y répondre. Si vous désirez envoyer des commentaires par écrit, veuillez les faire parvenir avant le 23 novembre à: info@ste-marie-st-raphael.ca ou par la poste au Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël, 1541, boul. de la Mer, Sainte-Marie-Saint-Raphaël, NB E8T 1P5.

Pourquoi un plan d'adaptation aux changements climatiques ?

La communauté de Sainte-Marie-Saint-Raphaël fait face à d'importants problèmes d'érosion qui sont aggravés par les changements climatiques (figure 1). C'est un des secteurs les plus exposés de l'Île Lamèque, c'est pourquoi la municipalité s'inquiète de la sécurité des citoyens et des dommages potentiels aux infrastructures et veut entreprendre des actions pour minimiser les risques.

Les changements climatiques sont des changements à long terme du climat de la planète. La Terre a toujours subi des changements de son climat, mais les activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles et l'usage du territoire font en sorte que les changements se produisent plus rapidement. L'augmentation des températures de l'air et des océans provoque la fonte des glaciers et une expansion de l'eau dans les océans, ce qui provoque la hausse du niveau marin moyen. Dans la Péninsule acadienne, on estime que le niveau marin moyen pourrait augmenter d'environ 70 cm d'ici 2100. Cette hausse, combinée à une diminution du couvert de glace et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, fera en sorte que l'érosion des côtes sera accélérée et les inondations côtières seront de plus en plus fréquentes. Il faudra s'attendre à de plus grands risques pour la sécurité publique et à des dommages plus importants aux infrastructures (routes, réseaux d'eaux et d'égouts, etc.) et bâtiments municipaux et privés.



Figure 1 : Zones à risque d'inondation et d'érosion côtières à Sainte-Marie-Saint-Raphaël

Processus suivi pour en arriver au plan d'adaptation

Sainte-Marie-Saint-Raphaël est une des nombreuses communautés de la Péninsule acadienne qui participe au Projet Adaptation PA¹. L'objectif de ce projet est de développer un plan pour minimiser les risques d'inondation et d'érosion côtières à l'échelle régionale. La municipalité a suivi un processus rigoureux pour évaluer les risques et identifier des actions (figure 2) à mettre en œuvre pour les minimiser.

¹ Pour en savoir plus sur le Projet Adaptation PA, vous pouvez consulter le site Internet : <http://www.adaptationpa.ca>.



Figure 2 : Processus du Projet Adaptation PA.

La première étape du processus consiste à élaborer des scénarios d'inondation et d'érosion et évaluer le risque aux infrastructures (bâtiments et routes). Cette étape est cruciale pour mieux identifier et décrire les phénomènes et les risques actuels et à venir.

La deuxième étape permet d'identifier les scénarios qui seront utilisés pour la planification. Ces scénarios permettent de délimiter les zones à risque. À la troisième étape, un groupe de travail identifie et priorise les enjeux dans les zones à risque. Les enjeux identifiés sont priorisés en fonction de leur importance humaine, économique, culturelle et environnementale pour la communauté. Certaines stratégies d'adaptation préliminaires sont aussi identifiées à cette étape.

La quatrième étape consiste à évaluer plus en détails certaines mesures d'adaptation considérées à l'aide d'études techniques, des évaluations de faisabilité ou des analyses coûts-avantages, selon le besoin. Le choix final des solutions est ensuite pris en considérant les avantages et désavantages des mesures identifiées.

Lors de la dernière étape, les détails de quand et comment les actions seront réalisées sont définis et un document final est rédigé. Sainte-Marie-Saint-Raphaël a déjà réalisé les quatre premières étapes du processus menant à l'élaboration d'un plan d'adaptation.

Risques et enjeux

Les principales zones à risque d'érosion à Sainte-Marie-Saint-Raphaël sont le secteur de la rue Paulin et de la route principale avant le quai (secteur A), ainsi que les secteurs de chaque côté du chemin des Cabestans (secteurs C et D). Le secteur C, où se trouve des résidences secondaires et principales, l'édifice municipal et une partie de la route principale et du chemin des Cabestans est également considéré comme étant une zone à risque d'inondation. Le secteur D est une tourbière naturelle (figure 3).

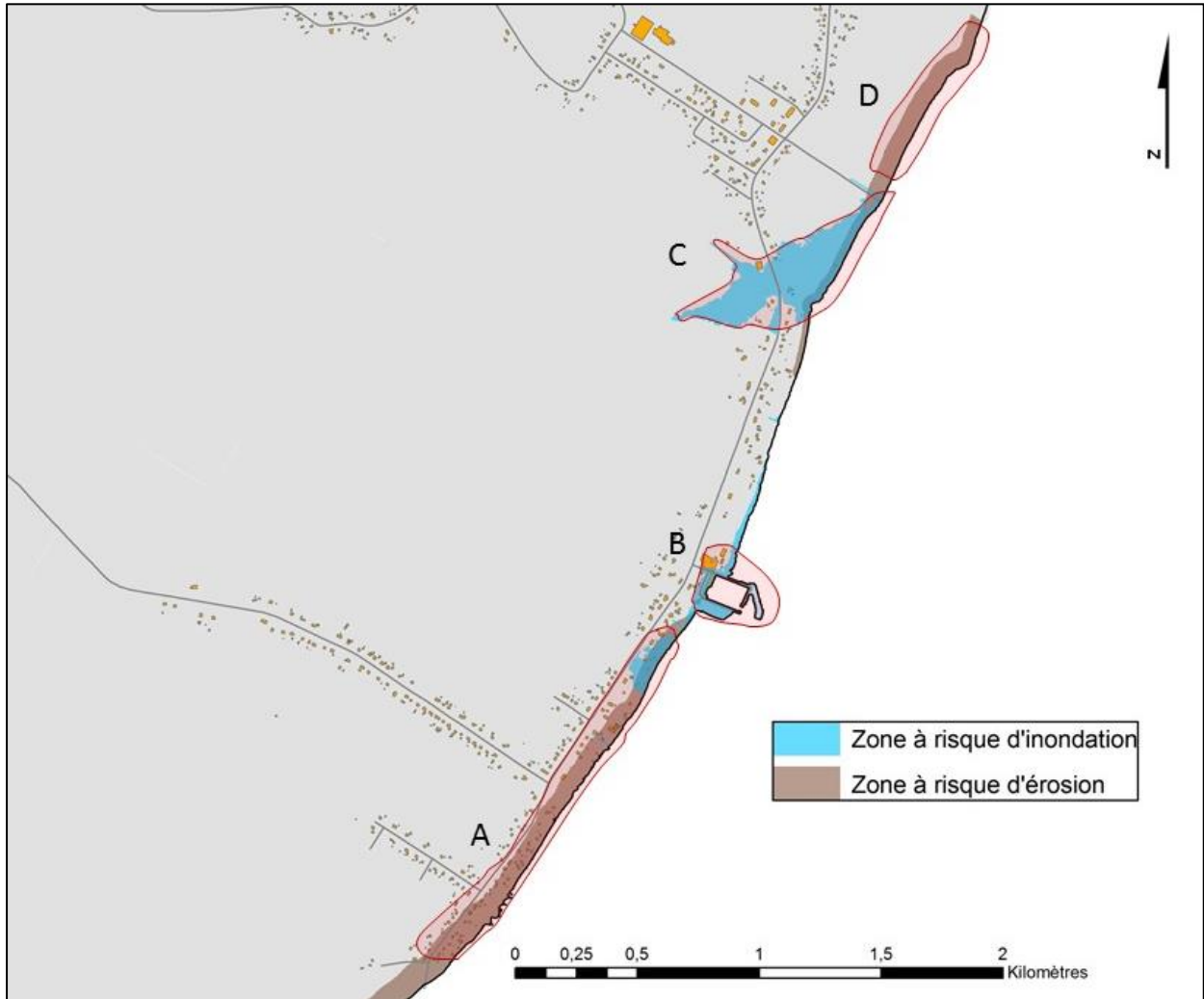


Figure 3 : Secteurs à risque d'érosion et d'inondation à Sainte-Marie-Saint-Raphaël

Tableau 1 : Description des secteurs à risque de Sainte-Marie-Saint-Raphaël et des éléments à risque qui s’y trouvent

Secteurs	Aléas ²	Affectations	Emplacement ³	Enjeux ⁴
A	<ul style="list-style-type: none"> Érosion 	<ul style="list-style-type: none"> Mixte et chalets 	<ul style="list-style-type: none"> Rue Paulin, route principale jusqu’au quai 	<ul style="list-style-type: none"> Résidences principales et secondaires Commerce Enrochement Route d’accès
B	<ul style="list-style-type: none"> Érosion Inondation 	<ul style="list-style-type: none"> Industrielle portuaire 	<ul style="list-style-type: none"> Quai de SMSR 	<ul style="list-style-type: none"> Quai Usine
C	<ul style="list-style-type: none"> Érosion Inondation 	<ul style="list-style-type: none"> Mixte 	<ul style="list-style-type: none"> Zone à risque d’inondation près de l’édifice municipal 	<ul style="list-style-type: none"> Résidence secondaire Résidences principales Route principale et bout du chemin des Cabestans Édifice municipal Sentier de véhicules tout-terrain (VTT)
D	<ul style="list-style-type: none"> Érosion Inondation 	<ul style="list-style-type: none"> Naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> Tourbière 	<ul style="list-style-type: none"> Tourbière naturelle

Actions proposées

Les stratégies d’adaptation envisagées par la municipalité sont diversifiées et complémentaires : le retrait, le zonage et la réglementation, la communication, les mesures d’urgence, la planification et le statut quo.

LE RETRAIT

La principale stratégie proposée est le retrait progressif des zones à risque d’érosion. Le retrait consiste à déplacer des infrastructures, comme des bâtiments par exemple, à l’extérieur de la zone à risque ou à arrêter de construire de nouvelles infrastructures ou d’entretenir des infrastructures existantes dans une zone à risque.

En ce qui concerne les bâtiments existants dans la zone à risque d’érosion, la municipalité ne peut pas offrir d’aide financière aux propriétaires qui désirent déménager leur bâtiment ou s’acheter une nouvelle propriété, mais compte créer et tenir à jour un registre d’endroits potentiels où déménager (terrains disponibles, maisons qui pourraient être louées ou achetées et appartements disponibles sur le territoire) pour les gens intéressés.

² Un aléa est un phénomène naturel qui peut causer des dommages, des blessures ou même des décès

³ Zonage selon la municipalité

⁴ Éléments qui pourraient être affectés par l’érosion ou une inondation

La municipalité propose qu'une section du sentier de VTT situé dans le secteur C soit déplacé à l'extérieur de la zone à risque d'érosion.

De plus, la municipalité propose de considérer d'arrêter d'entretenir les structures qui protègent le bout du Chemin des Cabestans qui donne accès à la côte étant donné les coûts et le risque que ce soit toujours à refaire.

ZONAGE ET RÉGLEMENTATION

La municipalité prévoit adopter du zonage et de la réglementation pour encadrer les activités dans les zones à risque. Elle propose :

Dans le contexte d'une stratégie de retrait, d'interdire toute nouvelle construction dans les zones à risque d'érosion. Les zones à risque d'érosion sont les zones en brun sur la carte ci-dessous (figure 4).

Exiger que le premier plancher habitable des nouvelles constructions soit au-dessus du niveau d'inondation dans les zones à risque d'inondation. Les zones à risque d'inondation sont les zones en bleu sur la carte ci-dessous (figure 4).

Réglementer l'utilisation de structures de protection contre l'érosion (enrochement ou autre) sur des propriétés privées de manière à optimiser leur efficacité et minimiser leur impact.

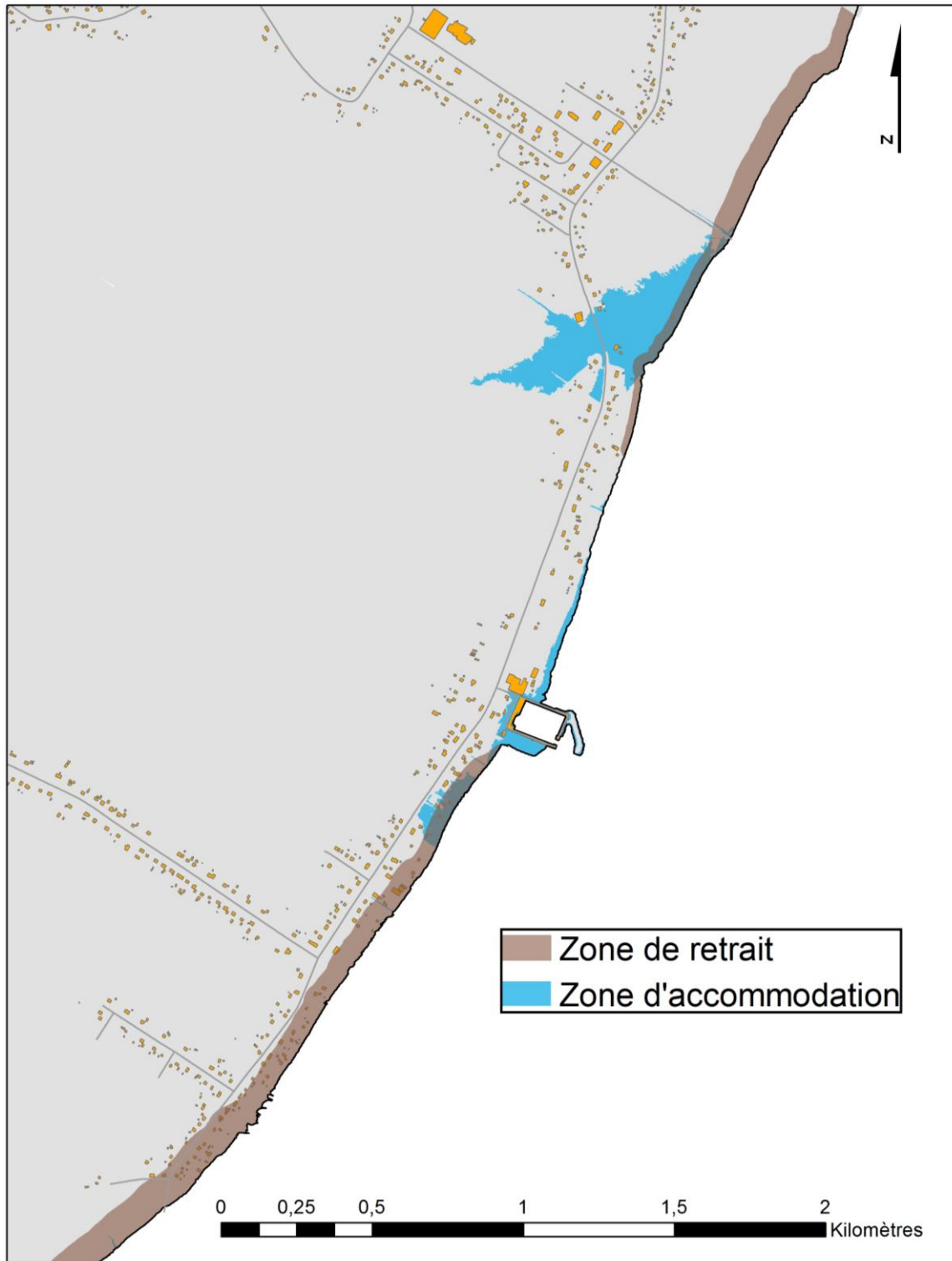


Figure 4 : Zonage proposé à Sainte-Marie-Saint-Raphaël

COMMUNICATION

La municipalité propose d'informer les propriétaires, les résidents et les gestionnaires d'infrastructures qui se trouvent dans les zones à risque des risques et des moyens qu'ils peuvent utiliser pour les minimiser. La municipalité propose aussi de sensibiliser les utilisateurs de VTT à ne pas circuler sur les caps pour limiter l'érosion.

MESURES D'URGENCE

La municipalité propose d'identifier le secteur C comme potentiellement problématique pour l'accès en cas d'inondation dans le plan d'urgence, puisqu'une inondation pourrait rendre une section de la route principale impraticable.

PLANIFICATION

La municipalité propose de tenir compte des risques d'inondation lors de nouveaux développements industriels dans le secteur du quai (secteur B).

STATUT QUO

La municipalité propose de ne pas intervenir dans le cas du secteur D, c'est-à-dire de la tourbière, autre que pour l'adoption d'un règlement de zonage.

Après la consultation

Une fois vos commentaires reçus et étudiés, la municipalité fera des modifications aux actions proposées, au besoin. Ensuite, les détails de comment et quand les actions seront mises en œuvre seront précisés et la version finale du plan sera rédigée et adoptée par le conseil. Il est prévu que le plan soit terminé d'ici le printemps 2019.